

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2011

Absents : LACOUR D.– PAVIOT L. – DI GIUSEPPE MC - (excusés)

J. PARIS-CADET donne procuration à V. RAVET
S. BERBOTTINO donne procuration à H. COMIOTTO
T. CHERGUI donne procuration à V. JACQUENOD

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation. Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : V. JACQUENOD

En vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 20/04/2008, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les documents suivants :

- ◆ Contrat d'engagement de Madame BERTHET-BONDET Catherine pour exercer les fonctions de Responsable à la Résidence Dallex-Allombert à compter du 14 Février 2011 en remplacement d'un agent en congé maternité jusqu'au 14 Juin 2011 inclus, à raison de 35 heures par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Madame SEVE Sophie pour exercer les fonctions d'Agent polyvalent à la Résidence Dallex-Allombert à compter du 08 Janvier 2011 et ce jusqu'au 06 Mars 2011 inclus, à raison de 28 heures par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Madame SEVE Sophie pour exercer les fonctions d'Agent polyvalent à la Résidence Dallex-Allombert à compter du 07 Mars 2011 et ce jusqu'au 31 Mars 2011 inclus, à raison de 28 heures par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Monsieur RAMDANE Christophe pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien saisonnier au Service Voirie à compter du 19 Mars 2011 et ce jusqu'au 31 Août 2011 inclus, à raison de 35 heures par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Madame EROL Selma pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien, en remplacement d'un agent décédé, au Gymnase du Pré des Saules à compter du 1^{er} Janvier 2011 et ce jusqu'au 31 Décembre 2011 inclus, à raison de 35 heures par semaine.
- ◆ Contrat de séjour temporaire à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame CENES Suzanne à compter du Mercredi 02 Février 2011.
- ◆ Contrat de séjour temporaire à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame COLOMB Paolina à compter du Samedi 05 Février 2011.
- ◆ Contrat de séjour temporaire à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame PALLUEL Christiane à compter du Vendredi 04 Mars 2011.
- ◆ Contrat de séjour à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame MAISONNASSE Madeleine à compter du Dimanche 26 Décembre 2010, pour un appartement de type T1Bis.
- ◆ Contrat de séjour à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame CAMET Marie-Louise à compter du Mercredi 12 Janvier 2011, pour un appartement de type T1 Bis.

- ◆ Contrat de séjour à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Monsieur FAURE Roland à compter du Mardi 1^{er} Février 2011, pour un appartement de type T2.
- ◆ Contrat de séjour à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame SONNERY Rasma à compter du Mardi 1^{er} Mars 2011, pour un appartement de type T2.
- ◆ Contrat de séjour à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame CENES Suzanne à compter du Vendredi 1^{er} Avril 2011, pour un appartement de type T1 Bis.
- ◆ Convention de mise à disposition du Centre Nautique d'Oyonnax pour la pratique de la natation avec l'Ecole Primaire « Les Sources » pour la période du 20 Septembre 2010 au 28 Janvier 2011, pour un montant de 26.00 € TTC par créneau.
- ◆ Convention de mise à disposition du Centre Nautique d'Oyonnax pour la pratique de la natation avec l'Ecole Primaire « Les Sources » pour la période du 20 Septembre 2010 au 28 Janvier 2011, pour un montant de 26.00 € TTC par créneau.
- ◆ Convention avec l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain pour l'entretien de la Zac du Pré des Saules pour un coût TTC de 25 740 € pour 52 journées de travail.
- ◆ Convention avec l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain pour l'entretien du collecteur et des bassins de rétention du PISO pour un coût TTC de 10 260 € pour 19 journées de travail.
- ◆ Convention avec l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain pour l'entretien de la rivière le Lange pour un coût TTC de 15 750 € pour 30 journées de travail.
- ◆ Convention avec l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain pour l'entretien des délaissés Communaux pour un coût TTC de 2 700 € pour 5 journées de travail.
- ◆ Convention avec l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain pour l'entretien de la Zone « Le Moulin » pour un coût TTC de 2 160 € pour 4 journées de travail.
- ◆ Convention avec l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain pour l'entretien du Chemin du Chatelard pour un coût TTC de 6 000 € pour 15 journées de travail.
- ◆ Convention avec l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain pour l'entretien de la route de la Caserne pour un coût TTC de 6 000 € pour 15 journées de travail.
- ◆ Contrat d'assainissement avec la Société AGD (OYONNAX) pour l'entretien de la station de relevage et paniers ZA Le Moulin pour un montant annuel de 498.37 € HT
- ◆ Contrat de dératisation avec la Société AGD (OYONNAX) pour intervention sur les avaloirs d'eaux pluviales de la commune et bâtiments communaux pour un montant annuel de 1324.00 € HT.
- ◆ Convention avec la Société AGD (OYONNAX) pour une intervention d'urgence en débouchage sur les réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales ainsi que sur les bâtiments communaux pour un montant annuel de 113.00 € HT
- ◆ Devis de la Société ARNO S.A (01104 OYONNAX) pour l'acquisition d'un véhicule RENAULT Clio Société destiné aux Services Techniques pour un montant TTC de 12 711.29 €.
- ◆ Devis des Etablissements Mr BRICOLAGE (01100 OYONNAX) pour l'achat de roulettes pour l'école maternelle « Les Sources » pour un montant TTC de 650.00 €.
- ◆ Devis de la Société SOL SERVICE EQUIPEMENT (69200 VENISSIEUX) pour l'acquisition d'une auto-laveuse pour le Groupe Scolaire « Le Pré des Saules » pour un montant TTC de 3 999.33 €.
- ◆ Devis de la Société SICOMETAL (39200 SAINT-CLAUDE) pour l'achat de matériel d'équipements de déneigement pour un montant TTC de 2 599.98 €.

- ◆ Devis de la Société GREGIS CHARTON (01100 BELLIGNAT) pour le déplacement de l'alarme incendie à la Maternelle Pré des Saules pour un montant TTC de 129.78 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX (01100 OYONNAX) pour la mise en place d'un remplissage automatique avec limiteur et compteur d'eau sur circuit primaire chauffage à la Résidence DALLEX ALLOMBERT pour un montant TTC de 356.49 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX (01100 OYONNAX) pour le remplacement du kit électrode de la sonde ionisation Salle du Chalet pour un montant TTC de 237.24 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX pour la remise en état d'un moteur VMC au Complexe Sportif pour un montant TTC de 1 121.29 €.
- ◆ Devis de la Société GEO CONCEPT (38670 CHASSE SUR RHONE) pour l'établissement de plan topographique de la Place des Arcades pour un montant TTC de 2 212.60 €.
- ◆ Devis de la Société SECCA (01250 CEYZERIAT) pour la rénovation des régulations de chaufferie de la Résidence Dallex Allombert pour un montant TTC de 257.14 €
- ◆ Devis des Etablissements METALLERIE DU VIADUC (01130 NANTUA) pour la fourniture de barrières forêt du Chatelard pour un montant TTC de 1 973.40 €.
- ◆ Devis de la Société BERTHET (74112 ANNEMASSE) pour l'achat de cylindres pour le Complexe Sportif pour un montant TTC de 1 101.78 €.
- ◆ Devis des Etablissements SIGNAUX GIROD pour l'achat de panneaux de signalisation pour signaler les WC publics Rue de l'Industrie pour un montant TTC de 326.87 €.
- ◆ Devis de la Société LYONNAISE DES EAUX (01360 BELIGNEUX) pour la mise en conformité d'un branchement d'eau potable et la fourniture et pose d'un regard Rue Théophile Gautier pour un montant TTC de 1 532.28 €.
- ◆ Devis de la Société LYONNAISE DES EAUX (01360 BELIGNEUX) pour la mise en conformité d'un branchement d'eau potable et la fourniture et pose d'un regard 24 Avenue d'Oyonnax pour un montant TTC de 1 721.67 €.
- ◆ Devis de la Société LYONNAISE DES EAUX (01360 BELIGNEUX) pour la mise en conformité d'un branchement d'eau potable et la fourniture et pose d'un regard 10 Rue Prosper Mérimé pour un montant TTC de 1 532.28 €.
- ◆ Devis de la Société LYONNAISE DES EAUX (01360 BELIGNEUX) pour la mise en conformité d'un branchement d'eau potable et la fourniture et pose d'un regard 07 Rue Guy de Maupassant pour un montant TTC de 1 875.05 €.
- ◆ Devis de la Société LYONNAISE DES EAUX (01360 BELIGNEUX) pour le remplacement d'une vanne Rue du Moulin pour un montant TTC de 1 509.08 €.
- ◆ Devis de la Société LYONNAISE DES EAUX (01360 BELIGNEUX) pour le remplacement d'une bouche à clé Rue V. Hugo à l'angle de la Rue Louise Michel pour un montant TTC de 898.27 €.
- ◆ Devis des Etablissements FRANKEL (91421 MORANGIS) pour l'achat de bacs pour charges lourdes pour le service voirie pour un montant TTC de 188.49 €.
- ◆ Devis de la Société GREGIS CHARTON (01100 BELLIGNAT) pour la recherche de défaut d'éclairage et le remplacement des pièces défectueuses à la Résidence Dallex Allombert pour un montant TTC de 745.92 €.
- ◆ Devis de la Société PORTALP (69720 SAINT BONNET DE MURE) pour remplacement pièce défectueuse porte automatique de la Mairie pour un montant TTC de 569.61 €

- ◆ Devis de la Société BERNARD LOCATION (01460 MONTREAL LA CLUSE) pour quatre jours d'utilisation de la chargeuse pour le déneigement pour un montant TTC de 682.01 €
- ◆ Devis de la Société BERNARD LOCATION (01460 MONTREAL LA CLUSE) pour trois jours d'utilisation de la chargeuse pour le déneigement pour un montant TTC de 511.51 €
- ◆ Devis de la Société DESAUTEL (01121 MONTLUCEL) pour le remplacement des blocs d'évacuation défectueux :
 - à l'école maternelle Pré des Saules pour un montant TTC de 115.41 €
 - au Restaurant Scolaire pour un montant TTC de 115.41 €
 - aux Services Techniques pour un montant TTC de 115.41 €
 - au Club Tennis/pétanque pour un montant TTC de 99.87 €
 - à la Résidence Dallex Allombert pour un montant TTC de 115.41 €
 - à la Mairie pour un montant TTC de 461.66 €
 - au local LCR des Sources pour un montant TTC de 99.87 €
 - à l'école Primaire Sources pour un montant TTC de 346.24 €
 - au Complexe Sportif pour un montant TTC de 479.60 €
 - à l'Ecole Primaire Pré des Saules pour un montant TTC de 1 261.78 €
- ◆ Devis de la Société DESAUTEL (01121 MONTLUCEL) pour le remplacement d'une sirène à la Résidence Dallex Allombert pour un montant TTC de 246.38 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX (01100 OYONNAX) pour la remise en état de turbine et moteur du vestiaire au Complexe Sportif pour un montant TTC de 831.48 €.
- ◆ Devis de la SAS FONTALP (74600 SEYNOD) pour l'achat de regards et supports compteurs pour le service des Eaux pour un montant TTC de 662.66 €.
- ◆ Devis de la Société LYONNAISE DES EAUX (01360 BELIGNEUX) pour le remplacement d'une bouche à clé Avenue d'Oyonnax pour un montant TTC de 788.88 €.
- ◆ Devis de la Société PLISSON (45190 BEAUGENCY TAVERS) pour la réparation d'un chapiteau service festivités pour un montant TTC de 168.33 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX (01100 OYONNAX) pour le remplacement d'un thermostat d'ambiance au Service Espaces Verts pour un montant TTC de 327.60 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX (01100 OYONNAX) pour le remplacement d'un circulateur à la Résidence Dallex Allombert pour un montant TTC de 1 777.40 €.
- ◆ Devis de la Société POINT CLEFS ET SERVICES (01100 OYONNAX) pour la réalisation de clé pour coffret électrique au Service bâtiment pour un montant TTC de 330.46 €.
- ◆ Devis de la Société GREGIS CHARTON (01100 BELLIGNAT) pour l'installation électrique provisoire à l'occasion de la fête de Noël pour un montant TTC de 714.38 €.
- ◆ Devis de la SEA Signalisation (69 VAULX EN VELIN) pour signalisation piétons service voirie pour un montant TTC de 383.32 €.
- ◆ Devis de la Société LYPISIS (01100 GROISSIAT) pour la réalisation de clés pour coffret électrique service bâtiment pour un montant TTC de 330.40 €.

OBJET :

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL**
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT**
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAUX**
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF FORETS**

Adopté à l'unanimité – Consultable en Mairie

OBJET : FIXATION TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011

Rapporteur : Jean-Georges ARBANT

Le Conseil Municipal,

SOUHAITE ne pas modifier les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières

SOUHAITE modifier le taux d'imposition de la taxe d'ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition de 2011 :

◆ Taxe d'habitation	:	12,72 %
◆ Taxe foncière (bâti)	:	11,17 %
◆ Taxe foncière (non bâti)	:	87,26 %
◆ Taxe d'ordures ménagères	:	9,55 %

OBJET : MARCHES CONCLUS EN 2010

Rapporteur : Jean-Georges ARBANT

L'article 133 du Code des Marchés Publics stipule que la personne publique publie une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

A ce titre figurent ci-après les marchés conclus au titre de l'année 2010.

TRAVAUX de 20 000.00 € HT à 49 999.99 € HT

Changement des lampes - 09/04/10

Attributaire du marché : Attributaire du marché : INEO (01430).....Montant : 25 184.88 € HT

Campagne de voirie - 02/08/10

Attributaire du marché : SCREG SUD EST (01100).....Montant : 27 146.73 € HT

Carrelages et faïences FERME ALLOMBERT (Lot 10) - 22/03/10

Attributaire du marché : CARRELAGE DU HAUT BUGEY (01580).....Montant : 33 211.06 € HT

Démolition FERME ALLOMBERT (Lot 1) - 22/03/10

Attributaire du marché : DA ROCHA (01100)..... Montant : 34 119.54 € HT

VRD et espaces verts FERME ALLOMBERT (Lot 12) - 22/03/10

Attributaire du marché : PAYSAGISTE VERDET SAS (01100)..... Montant : 35 268.96 € HT

Toilettes publiques - 16/11/10

Attributaire du marché : MPS (40231) Montant : 35 500.00 € HT

Ascenseur FERME ALLOMBERT (Lot 17) - 22/03/10

Attributaire du marché : OTIS (69771) Montant : 35 900.00 € HT

Forages géothermiques FERME ALLOMBERT (Lot 16) - 22/03/10

Attributaire du marché : GEOFORAGE (67310)..... Montant : 40 956.00 € HT

TRAVAUX de 50 000.00 € HT à 89 999.99 € HT

Bardage FERME ALLOMBERT (Lot 5) - 22/03/10

Attributaire du marché : GIROD MORETTI (01130) Montant : 52 700.00 € HT

Menuiseries extérieures et fermetures FERME ALLOMBERT (Lot 6) - 22/03/10	
Attributaire du marché : MENUISERIE LANCON ET FILS (39200).....	Montant : 56 974.04 € HT
Serrurerie et métallerie FERME ALLOMBERT (Lot 7) - 22/03/10	
Attributaire du marché : CARRAZ METALLERIE (01203).....	Montant : 57 115.22 € HT
Electricité et courants faibles FERME ALLOMBERT (Lot 13) - 22/03/10	
Attributaire du marché : GREGIS CHARTON (39200)	Montant : 75 394.68 € HT
Charpente bois, couverture et zinguerie FERME ALLOMBERT (Lot 4) - 22/03/10	
Attributaire du marché : MALOD-FAILLET-GROSGURIN (01640).....	Montant : 75 618.65 € HT
Extension du cimetière - 28/06/10	
Attributaire du marché : D.L.T.P. (01100).....	Montant : 82 012.00 € HT
Menuiseries intérieures FERME ALLOMBERT (Lot 8) - 22/03/10	
Attributaire du marché : VITTET J. ET FILS (01100).....	Montant : 84 979.97 € HT
<u>TRAVAUX de 90 000.00 € HT à 124 999.99 € HT</u>	
Ossature métallique FERME ALLOMBERT (Lot 3) - 22/03/10	
Attributaire du marché : CANIER (01100)	Montant : 102 000.00 € HT
<u>TRAVAUX de 125 000.00 € HT à 192 999.99 € HT</u>	
Plâtrerie et peinture FERME ALLOMBERT (Lot 9) - 22/03/10	
Attributaire du marché : GUELPA (01100).....	Montant : 125 559.76 € HT
Chauffage, plomberie et ventilation FERME ALLOMBERT (Lot 14) - 22/03/10	
Attributaire du marché : CLIMEAUTHERM (01250)	Montant : 135 124.32 € HT
Gros œuvre FERME ALLOMBERT (Lot 2) - 22/03/10	
Attributaire du marché : DA ROCHA (01100).....	Montant : 164 136.00 € HT
<u>FOURNITURES de 20 000.00 € HT à 49 999.99 € HT</u>	
Véhicule 3 500 Kg Camion MASCOTT - 04/03/10	
Attributaire du marché : BERNARD TRUCK (01004).....	Montant : 45 900.00 € HT
<u>SERVICES de 50 000.00 € HT à 89 999.99 € HT</u>	
Entretien des espaces verts	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nettoyage ZAC ➤ Nettoyage des délaissés communaux ➤ Entretien berges de la rivière ➤ Entretien route de la caserne ➤ Entretien Chemin du Chatelard ➤ Entretien collecteur et piso 	
Attributaire du marché :	
ENTREPRISE INSERTION JEUNES (01100)	Montant : 64 110.00 € HT
Il est proposé au Conseil Municipal,	
- DE PRENDRE ACTE de la présente information.	
- DE DIRE que la présente délibération vaut publication conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics.	
Après délibération, à l'unanimité	
Le présent rapport est adopté et vaut publication.	

OBJET : ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2010

Rapporteur : Jean-Georges ARBANT

La loi du 08 février 1995, impose aux Collectivités de se prononcer sur le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers opérés sur la commune l'année précédente.

Ayant pris connaissance du tableau récapitulatif ci-joint en annexe,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

APPROUVE le bilan 2010 des acquisitions et cessions opérées par la Commune, récapitulant toutes cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers.

DIT que ce tableau sera annexé au compte administratif 2010

ANNEXE

ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2010

ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES					
Date acquisition	Désignation de biens	Réf. Cadastrale	Cédant	Cessionnaire	Montant
02/07/2010	Terrain aménagé	AL294	Commune de Bellignat	Commune de Bellignat	64 283.81 €
02/07/2010	Terrain aménagé	AL260	Commune de Bellignat	Commune de Bellignat	76 982.16 €
02/07/2010	Terrain voirie	Rue de la Chavonne	Commune de Bellignat	Commune de Bellignat	280 725.11 €
02/07/2010	Terrain voirie	Rue de la Fontanelle	Commune de Bellignat	Commune de Bellignat	298 920.26 €
29/01/2010	Terrain voirie	Rue Georges Cuvier	Novade	Commune de Bellignat	3.65 €
29/01/2010	Terrain voirie	Route de la Forge	Novade	Commune de Bellignat	409.50 €
29/01/2010	Terrain voirie	Rue Lamartine	Novade	Commune de Bellignat	2 931.24 €
29/01/2010	Terrain voirie	Rue Victor Hugo	Novade	Commune de Bellignat	1 680.29 €
22/07/2010	Terrain voirie	Rue Georges Cuvier	Novade	Commune de Bellignat	280.00 €
22/07/2010	Terrain voirie	Route de la Forge	Novade	Commune de Bellignat	10 040.00 €
ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES					
Date CESSION	Désignation de biens	Réf. Cadastrale	Cédant	Cessionnaire	Montant
15/04/2010	Terrain nu	AA12	Commune de Bellignat	M. Ponceblanc	526.30 €
23/12/2010	Terrain nu	AA454	Commune de Bellignat	M. Paviot	5 287.77 €

OBJET : PRET CAISSE D'EPARGNE REGION RHONE ALPES

Rapporteur : Jean-Georges ARBANT

LOGIDIA nous informe qu'ils vont procéder au refinancement d'emprunt CDC relatif à la construction de logements sociaux situés sur Bellignat.

LOGIDIA sollicite donc la garantie de la commune pour le financement, par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, d'un prêt substitutif à celui de la Caisse de Dépôts et Consignations initialement garantis par la collectivité.

Ce refinancement permet une consolidation sur un taux fixe avantageux de la dette LOGIDIA.

En conséquence, la commune de Bellignat est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

Le Conseil, Vu le rapport établi

La garantie de la Commune de Bellignat est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général du code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Bellignat accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 780 074,15 euros souscrit à LOGIDIA auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.

Ce prêt est destiné au refinancement des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations n°351090 et n°358599.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 1 780 074,15 euros

Durée de la période d'amortissement : 15 ans

Echéances : trimestrielle/ constante

Amortissement : progressif

Prêt à taux fixe : taux d'intérêt proportionnel de 3,35%

Base de calcul des intérêts : base 30/360

Déblocage de fonds : le 1^{er} versement doit intervenir dans un délai de 3 mois à compter de la date de signature du contrat par l'emprunteur et l'emprunteur aura un délai maximum de 6 mois pour débloquer la totalité des fonds.

Article 3 : La garantie est supportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 15 ans à compter du versement de la totalité du prêt. L'engagement de cautionnement reste toutefois valable jusqu'au complet remboursement de toutes les sommes dues par LOGIDIA au titre du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LOGIDIA, il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, la collectivité s'engage à se substituer à LOGIDIA pour son paiement, en renonçant aux bénéfices de discussion et de division, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

A l'unanimité

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et l'emprunteur.

Article 6 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de cautionnement solidaire qui sera passé avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

OBJET : REAMENAGEMENT FERME ALLOMBERT – AVENANT N° 1 LOT N° 2 GROS OEUVRE

Rapporteur : Jean PONCET

Vu la délibération du 02.03.2010 visée par la Sous-préfecture de NANTUA le 04.03.2010,

Vu l'acte d'engagement et son additif en date du 17.03.2010 signé entre la Commune de BELLIGNAT et l'entreprise DA ROCHA – 17, avenue d'Oyonnax- BP 92- BELLIGNAT – 01 116 OYONNAX Cedex, pour un montant de 164 136,00 € HT – Lot 2 –Gros œuvre.

Monsieur PONCET Jean explique que l'entreprise va réaliser des travaux supplémentaires par rapport aux travaux prévus initialement au marché. Ces travaux supplémentaires concernent ceux de reprise de balcon suivant un devis numéroté 000001076, établi le 31 janvier 2011. Ces travaux comprennent la démolition complète du béton entre les poutres en acier, le ponçage des poutres avec brosses métalliques et deux couches d'antirouille, ainsi que le coffrage sous poutres y compris béton dosé à 350 kg/m³ et une chape rapportée au-dessus du balcon.

Ceci n'étant pas prévu au marché et générant une dépense supplémentaire, il convient de délibérer sur cet avenant.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 1650,00€ HT soit 1 % du prix du marché initial. L'économie générale du marché n'étant en aucun cas remis en cause, Monsieur le Maire propose de valider la proposition d'avenant pour le montant précité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et toute pièce se rattachant à ce dernier.

OBJET : MODIFICATION DES SECTEURS SCOLAIRES

Rapporteur : Marie-Hélène VUAILLAT

Madame Marie-Hélène VUAILLAT, Maire Adjoint déléguée aux Affaires Scolaires informe le Conseil Municipal que le problème des effectifs de l'école « Les Sources », perdure pour la rentrée 2011.

Afin d'essayer de maintenir un équilibre entre les deux écoles, Le Pré des Saules et Les Sources, la Commission Scolaire propose au Conseil de délibérer en faveur d'une modification des secteurs scolaires pour la rentrée 2011.

Une partie des logements situés au plus proche du stationnement actuel du ramassage scolaire (1, 3, 5, 7, 8, 10 et 12 Rue Louis Braille) sera transférée au secteur scolaire du groupe « Les Sources » et non plus au « Pré des Saules ».

Seuls les élèves nouvellement inscrits habitant ces logements devront fréquenter le groupe scolaire « les Sources » sauf s'ils ont des frères et sœurs déjà inscrits au groupe scolaire « Le Pré des Saules ».

Par ailleurs, il convient d'inclure dans le secteur scolaire « Les Sources », les logements situés dans des rues nouvellement créées, soit Rue de la Chavonne, Rue de la Fontanelle ainsi que la Rue Gay Lussac et de supprimer du secteur « Le Pré des Saules » l'Avenue de l'Europe, l'Avenue Jean Moulin et le Cours de Verdun qui sont situées sur la commune d'OYONNAX.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTTE de modifier les secteurs scolaires par arrêté municipal et demande à Monsieur le Maire de procéder à cette modification.

OBJET : VALIDATION REGLEMENT INTERIEUR DU FONCTIONNEMENT MAPA

Rapporteur : Marie-Claude ANCIAN

Madame ANCIAN rappelle que la résidence DALLEX ALLOMBERT, gérée par la commune de Bellignat, à pour objectif d'œuvrer pour le maintien des personnes âgées dans leur cadre de vie. Par contre, répondant à la réglementation des Petites Unités de Vie, elle ne pourra accueillir plus de 24 résidents (décret d'application 2001-1086).

Mme ANCIAN rappelle que la petite unité de vie de Bellignat comprend :

- **16 logements type T1 bis**
- **6 logements type T2**
- **1 logement type T4 (logement loué au responsable)**
- Possibilité d'accueil temporaire : 2 T1

Ces appartements regroupés dans une structure adaptée sont destinés à l'accueil des **personnes âgées autonomes et en perte d'autonomie**. Ils sont dédiés aux personnes seules ou en couple, âgées de plus de 60 ans.

Le règlement de fonctionnement joint en annexe, définit les modalités pratiques de fonctionnement de l'établissement en application du décret du 14 novembre 2003. Il est joint au livret d'accueil remis au résident ou à sa famille. Il est également communiqué à tout intervenant professionnel ou bénévole et affiché dans la résidence DALLEX ALLOMBERT.

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale le règlement de fonctionnement est arrêté par le gestionnaire pour une durée de **5 ans maximum**. Il s'articule autour des grands chapitres suivants

1 – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

2– DROITS DU RÉSIDENT

3 – CONDITIONS D'ADMISSION

4 – CONTRAT DE SÉJOUR

5 – CONDITIONS FINANCIÈRES

6 – DESCRIPTION DES LOCAUX COLLECTIFS

7 – LES PRESTATIONS et SERVICES PROPOSES (développement **important** concernant l'allocation relative à l'accompagnement de la perte d'autonomie l'APA)

8– LA VIE DANS LA RÉSIDENCE DALLEX ALLOMBERT ET LE RESPECT D'AUTRUI

9 – RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR, DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

10– SÛRETÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

11– MESURE A PRENDRE EN CAS D'URGENCE

12– REPRÉSENTATION DES USAGERS

Mme ANCIAN demande donc Conseil municipal de prendre connaissance du document joint en annexe et de se prononcer.

LE CONSEIL, Après avoir pris connaissance du document,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

APPROUVE le règlement joint en annexe.

OBJET : DENOMINATION GARE TGV

Rapporteur : H. COMIOTTO

Vu l'article L.2121-29 du code Général de Collectivités Territoriales qui précise que le Conseil Municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local,

Madame COMIOTTO Hélène informe le Conseil, que dans le cadre de la réhabilitation de la ligne ferroviaire du Haut Bugey qui rapproche Genève et Paris via Bourg en Bresse, la SNCF a construit une nouvelle gare sur la commune de Nurieux-Volognat. Cette nouvelle gare permettra l'arrêt des TGV et TER Rhône Alpes.

Par ailleurs, elle rapprochera encore Oyonnax de Paris, en la positionnant à 2 heures de la Capitale, et améliorant également l'offre TER dans l'Ain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR, 2 CONTRE et 3 ABSTENTIONS,

Emet le vœu que la nouvelle gare porte le nom d' « Oyonnax-Nurieux ».

OBJET : VOIE VERTE – PARCELLE C 1368

Rapporteur : C. POMMEREL

Monsieur POMMEREL rappelle les courriers reçus de la part de l'office de tourisme intercommunal d'Oyonnax, du Conseil général de l'Ain et du comité départemental du tourisme de l'Ain concernant la nécessité de la mise à jour des données déjà répertoriées et la mise en place d'un réseau de sentiers de randonnée sur le Communauté de Communes d'Oyonnax.

Monsieur POMMEREL rappelle que :

- Le Conseil général a délégué sa compétence au comité départemental du tourisme de l'Ain, qui depuis 1999 réalise cette mission en lien avec le comité départemental de randonnée Pédestre de l'AIN (CODERANDO) dans le cadre d'une convention de coopération.
- L'office du tourisme intercommunal d'Oyonnax prévoit de baliser les sentiers sur les communes, dans la cadre de la mission qui lui a été confiée par la CCO

Le sentier du Chatelard est inscrit dans sa globalité au PDIPR et ne nécessite pas de mise à jour. Par contre le sentier de la forêt noire a été inscrit en 1983 (délibération du 9/12/1982) mais n'a pas fait l'objet de mise à jour par la suite. Il conviendrait aujourd'hui de demander l'inscription au PDIPR des tronçons manquants figurant sur le plan joint.

APRES EXAMEN ET DISCUSSION

LE CONSEIL, OUI LE RAPPORT DES COMMISSIONS

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

SCOLAIRE

La commission de sécurité a donné un avis négatif, mais pas défavorable lors de sa visite dans les écoles de Bellignat.

CULTURE / SPORT

L'entreprise BARON a été choisie comme artificier pour la fête patronale du 31 juillet 2011. Les forains y seront d'ailleurs tous présents. Le spectacle devant avoir lieu le samedi 30 juillet, reste en attente de confirmation.

La commission a rendez-vous avec les services techniques le 13 avril à 14h, afin de mettre en place le passage du tour de l'Ain sur Bellignat.

L'Entente Cycliste du Haut Bugy (ECHB) propose à la Commune un projet d'implantation d'une Pump Track se définissant comme étant une piste en boucle, en terre, constituée de virages relevés très serrés, de petites bosses en formes de vagues, agrémentée éventuellement de quelques sauts. Participation financière du projet par GRDF. Des demandes de subventions sont en cours.

La prochaine édition de la voix des Renouillus sera distribuée début juin.

SOCIAL

La résidence Dallex Allombert a de nouveau atteint 100 % de taux d'occupation. Le budget est équilibré.

Six jeunes filles âgées de 14 à 18 ans recherchent des travaux à effectuer dans le but de financer un projet culturel (visites des monuments parisiens). La commune est susceptible de leur proposer de repeindre les vestiaires du stade et les abribus près du Centre Social Jacques Prévert.

TRAVAUX

La rénovation du toit de l'église sera effectuée par le même charpentier que la Ferme. Les travaux débuteront fin avril.

L'abattage des arbres malades jouxtant la plaine de jeux aura bientôt lieu. Sept personnes ont contacté les services techniques afin d'exprimer leur mécontentement. Le bois issu de l'abattage pourra être récupéré moyennant une somme raisonnable à reverser au CCAS.

URBANISME

Une demande d'autorisation de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques a été faite par Mme DUBOURGET.

Le sentier botanique est en cours d'installation